

Régime d'assurance collective à l'intention des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Contrat Y9999-R

Nouvelle tarification et modifications contractuelles au 1^{er} janvier 2026

D'importantes modifications ont été apportées aux régimes de base et enrichi en assurance accident maladie. En plus de ces modifications, soulignons **l'ajout d'un nouveau régime intermédiaire** qui vous offrira une plus grande flexibilité.

Ces modifications mises en place par le comité consultatif des retraités (CCR) visent à mieux répondre aux besoins exprimés par les adhérents lors de la consultation tenue l'été dernier tout en assurant la pérennité du régime pour les années à venir.

Les détails se trouvent dans le document **En un coup d'œil** ci-joint.

Nos dossiers indiquent que vous détenez actuellement le régime de base

Exceptionnellement, vous avez la possibilité d'augmenter votre couverture pour le régime intermédiaire.

Pour ce faire, vous devez remplir et transmettre le formulaire de changement – campagne spéciale **avant le 31 mars 2026** à Beneva.

Au-delà de ce délai, les règles contractuelles habituelles s'appliqueront. Le contrat prévoit entre autres qu'il ne sera plus possible d'augmenter votre couverture d'assurance accident maladie, sauf une fois, dans les 30 jours suivant votre 65^e anniversaire, et ce, sans limite sur le niveau d'augmentation. Les changements à la baisse sont permis en tout temps.

Si vous souhaitez conserver le régime de base, vous n'avez rien à faire.

Comment faire une demande de changement

Pour augmenter votre couverture pour le régime intermédiaire, vous devez remplir le **formulaire de changement – campagne spéciale** ci-joint et le transmettre à Beneva **d'ici le 31 mars 2026**.

Le changement de régime prendra effet **le 1^{er} jour du mois suivant la réception de votre demande** par Beneva.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle au 1 877 651-8080.

Nous vous invitons également à consulter le site web du CCR <https://ccr-quebec.com/fr/accueil> pour obtenir des renseignements additionnels sur le régime.

Merci de votre attention.
Beneva